

D.2018.07.11.7.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

7 – GESTION DU PATRIMOINE

7.9 — Marché n° M180073 – Travaux préparatoires de chape pour la réalisation des locaux d'exploitation de Borderouge - Autorisation de signer le marché avec la société TOULOUSE CARRELAGES.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Tisséo Collectivités a confié par convention de mandat n°2017-1009 – opération 4 à Tisséo Voyageurs, conformément au Contrat de Service Public délibéré le 21 décembre 2016, la réalisation des locaux d'exploitation de Borderouge et l'aménagement d'une agence commerciale.

En application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une consultation a été lancée par Tisséo Voyageurs pour l'attribution de 2 lots de travaux préparatoires :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers (VRD)
- Lot n°2 : Chape

La date limite de remise des offres était fixée au 07 juin 2018 à 12h.

Aucune offre n'a été remise pour le lot n°2 relatif aux travaux de chape. Ce lot a donc été déclaré infructueux par décision du Président.

L'article 30 I.2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permet la conclusion d'un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalable, lorsque aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits. Les conditions initiales du marché public ne doivent pas être substantiellement modifiées.

En l'espèce, aucune offre n'ayant été déposée sur le lot chape, la société TOULOUSE CARRELAGES a été invitée à conclure un marché négocié pour la réalisation de ces travaux. Cette société avait participé à la visite obligatoire en phase de consultation mais n'avait pas remis d'offre.

Les conditions initiales du marché public ne sont pas substantiellement modifiées.

Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **3 juillet 2018**, attribué le marché Travaux préparatoires de chape pour la réalisation des locaux d'exploitation Borderouge à la société TOULOUSE CARRELAGES pour un montant de 10 000,50 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Tisséo Voyageurs à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

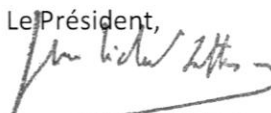
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Voyageurs à signer le marché n° M180073 avec la société TOULOUSE CARRELAGES relatif aux travaux préparatoires de chape pour la réalisation des locaux d'exploitation de Borderouge pour un montant de **10 000,50 € H.T.** ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES